



SISEI PROGRAMME



Note technique 7: Atelier sous régional sur les aspects juridiques

Introduction

L'UIT et l'UNITAR, en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), ont initié un programme de renforcement des capacités en matière d'application des technologies de l'information et de la communication pour l'établissement de Systèmes d'information pour le Suivi de l'Environnement sur Internet. Les principaux objectifs du programme sont (i) de générer un cadre institutionnel adéquat pour le développement d'une politique de circulation de l'information entre les institutions oeuvrant au niveau national dans le domaine de l'environnement, et (ii) d'établir un réseau de sites Internet institutionnels au service de la communauté d'utilisateurs et de fournisseurs d'information environnementale, de manière à faciliter l'accès aux données et produits utiles pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Dans le cadre du programme SISEI, l'UIT et l'UNITAR lancent un nouveau cycle d'activités intitulé "Gestion intégrée des données et informations utiles à la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux". Le programme SISEI sera, dans une première phase, développé en collaboration avec les dix premiers pays ayant formellement exprimé leur intérêt à travers la soumission d'un document, à savoir la Gambie, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda et la Zambie (groupe des pays anglophones) et la Guinée, le Mali, le Maroc, la Mauritanie et le Niger (groupe des pays francophones).

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace, coordonnée et de manière concertée, un Mode Opérateur a été établi. Ce mode opératoire reconnaît et prend en considération les différences entre ces 10 pays (niveau de sensibilisation sur le sujet, contexte institutionnel, capacité technique et infrastructures de communication).

Les modalités d'exécution sont basées sur une approche modulaire, mise en œuvre sur une période de 30 mois, comprenant des activités menées aux niveaux des pays et des régions:

Module 1: porte sur les aspects institutionnels et vise à préparer la mise en œuvre dans chaque pays à travers des activités visant à (i) former les pays rejoignant le programme au concept et approche du SISEI et (ii) de leur apporter une assistance technique et méthodologique. A la fin de ce module, chaque pays sera à même de préparer un profil institutionnel sur les mécanismes de partage de l'information à caractère environnementale.

Module 2: porte sur le renforcement des capacités sur les aspects techniques et légaux de l'échange d'information. Deux séries d'activités seront menées aux niveaux national et régional. La première série traitera de la gestion intégrée des données et informations environnementales. La deuxième série portera sur les implications légales de la circulation de l'information.

Après le travail institutionnel et le travail technique réalisés à la suite des ateliers de Bamako et de Tunis respectivement, ce nouveau travail sur les aspects juridiques constitue le troisième et dernier volet du cadre général requis pour un SISEI fonctionnel, opérationnel et viable. C'est dire toute l'importance et la place critique de cet atelier dans le processus de mise en place des SISEI nationaux. Aussi chaque pays doit accorder une attention particulière à cette phase d'activité en veillant à ce que sa participation soit la plus responsable, compétente et efficace.

Cette note technique présente les objectifs et résultats attendus de l'atelier, une indication du profil des participants représentant des pays francophones associés au programme SISEI (Module 2 – Activité 2).

Module 2 - Activité 2: Atelier sous régional juridique du programme SISEI

Lieu et dates de l'atelier

Conformément au programme de mise en œuvre des activités du Programme SISEI, l'UIT et l'UNITAR organisent un atelier de formation à l'attention des pays francophones associés au programme SISEI sur les questions juridiques relatives à la dissémination des informations environnementales.

L'atelier se déroulera à Nouakchott, Mauritanie du 29 novembre au 3 décembre 2004.

Programme de l'atelier

Durant les trois (3) premiers jours, les participants seront sensibilisés sur l'importance d'introduire des aspects juridiques dans la mise en place et la pérennisation du réseau SISEI. Cette première partie vise principalement à:

- 1) Informer les participants sur le contexte international relatif à la gestion et à la circulation de l'information environnementale
- 2) Présenter et analyser les articles des conventions internationales et/ou régionales pertinentes portant sur la circulation et dissémination de données et d'information
- 3) Permettre aux participants d'acquérir les connaissances de base et les outils à même de leur permettre d'entreprendre avec succès, le travail requis dans le cadre de leur SISEI national respectif.

Les sessions de sensibilisation aux aspects juridiques seront suivies de deux (2) jours de restitution durant lesquels chaque pays devra faire le point sur la suite donnée aux résultats et recommandations de l'atelier technique de Tunis, en juin 2004. Ces deux jours seront également mis à profit pour parfaire la formation technique sur l'utilisation, l'organisation, l'exploitation et le développement des portails SISEI nationaux.

Résultats attendus et applications

A l'issue de l'atelier, chaque pays associé au programme SISEI, devra assurer la mise en pratique de la formation, au titre dans son engagement à contribuer en nature au processus, en menant les actions suivantes dans les 3 mois suivants l'atelier de formation:

- Dresser un inventaire exhaustif de toute la législation nationale existante relative à la gestion et à la circulation de l'information environnementale (y compris les conventions et traités internationaux ou régionaux ratifiés)
- Analyser les domaines d'activité environnementale restant à couvrir pour assurer le respect de tous les engagements pris par le pays, aussi bien sur le plan international que national.
- Organiser et diffuser le résultat de ces travaux sur le Portail SISEI national

Sélection des participants

Comme pour les précédentes ateliers sous régionaux, l'UIT met à la disposition de chaque pays deux (2) bourses couvrant les frais de voyage et de séjours de deux (2) de ses représentants. Vu la caractéristique et l'importance de cet atelier, il est recommandé que:

- l'une de ces deux bourses bénéficie à l'un des deux participants à l'atelier technique de Tunis, et ce pour assurer une continuité dans le processus.
- la deuxième bourse soit attribuée à un juriste en environnement ou à une personne en charge des questions juridiques sur l'environnement au sein des administrations des pays représentés.

Le cadre national ainsi sélectionné parmi ceux assurant des responsabilités en matière de gestion de la réglementation nationale, devra posséder une bonne connaissance des textes de loi existants et des mécanismes et procédures d'élaboration, de coordination et approbation de tels textes de loi et

enfin capable de jouer un rôle dynamique au niveau national pour diriger et réaliser le travail d'inventaire, d'analyse et d'organisation mentionné ci-dessus.

Le CV du candidat proposé au bénéfice de cette bourse sera adressé à l'UNITAR accompagné d'un bref exposé n'excédant pas deux (2) pages, en rapport avec l'objet de l'atelier, sur les textes juridiques nationaux existants et les mécanismes nationaux d'élaboration et approbation des lois.

Prise en charge des participants

Comme indiqué dans la lettre d'invitation, l'UIT/BDT prendra en charge la participation de deux (2) représentants de chaque pays associé à l'atelier sous régional juridique sur le programme de SISEI. La prise en charge comprend le voyage (aller – retour), l'hébergement complet.

(i) Voyage

Un billet d'avion aller retour par le trajet le plus direct en classe économique sur des lignes africaines sera mis à disposition des participants par l'intermédiaire du PNUD dans leur pays d'origine.

(ii) Hébergement des participants

Les participants seront hébergés à l'hôtel en demi-pension (l'hôtel sera précisé ultérieurement)

La facture d'hôtel en demi-pension sera réglée par l'UIT/BDT. La prise en charge comprend:

- La totalité des nuitées
- Les petits déjeuners
- Le repas du midi

Les autres frais seront à la charge des participants.

(iii) Allocation de séjour

Chaque participant recevra, en même temps que son billet d'avion auprès du PNUD de leur pays respectif, une allocation forfaitaire d'un montant de deux cent dollars des états unis (200 USD). Cette somme est allouée pour couvrir les frais suivants:

- Transferts de et vers les aéroports
- Le repas du soir
- Les frais personnels

Formalités d'inscription

Les formulaires de participation et de demande de bourses devront nous être retournés dûment remplis et signés par les autorités compétentes au plus tard le 16 novembre 2004.